

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

## **Fiches de synthèse des émissions polluantes**

### **4 PETR et 2 SCoT :**

**PETR Pays Comminges Pyrénées**

**PETR Pays Lauragais**

**PETR Pays Sud Toulousain**

**PETR Pays Tolosan**

**SCoT Grande Agglomération Toulousaine**

**SCoT Nord Toulousain**

## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes  
Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays Comminges Pyrénées**

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org) – [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) – ETU-2020-111 (1)



## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Polluants suivis: NOx, PM10/PM2.5, NH3, COVNM, SO2, GES (CH4, N2O, CO2)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

## PETR Pays Comminges Pyrénées

235 communes, population en 2017 : 78109

3 Communautés de communes :  
CC Cagire Garonne Salat  
CC Cœur et Coteaux du Comminges  
CC Pyrénées Haut Garonnaises

### *PETR Pays Comminges Pyrénées*



Oxydes d'azote : 25kg/hab  
Particules PM2.5 : 7kg/hab  
GES : 20 t eq CO2/hab

### *Haute-Garonne*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM2.5 : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO2/hab

### *Occitanie*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM2.5 : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO2/hab

## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

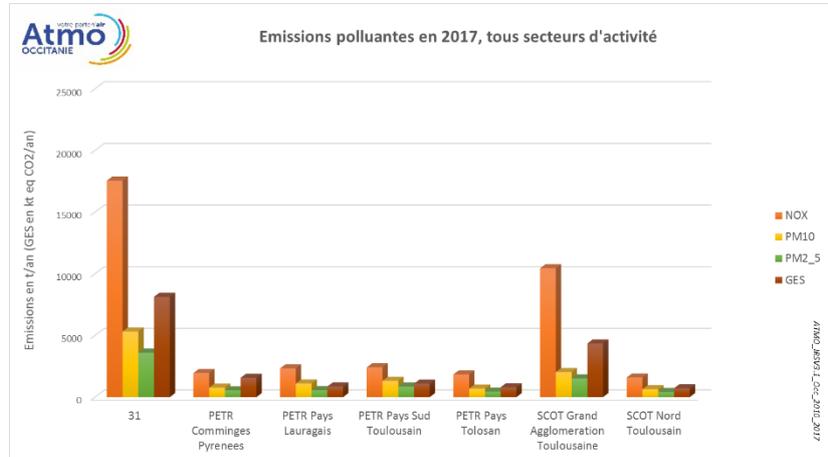
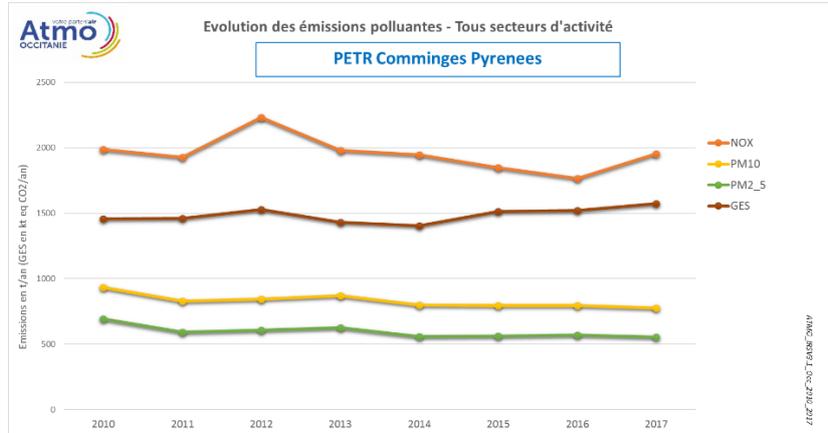
Oxydes d'azote : - 1.8%  
 Particules PM10 : -16.9%  
 Particules PM2.5 : -20.2%  
 GES : +7.8%

### Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : +3,6%  
 Particules PM10 : -4,9%  
 Particules PM2.5 : -4,5%  
 GES : +7,2%

### Contribution des territoires aux émissions départementales PETR Pays Comminges Pyrénées

Oxydes d'azote : 11%  
 Particules PM10/PM2.5 : 15%  
 GES : 19%

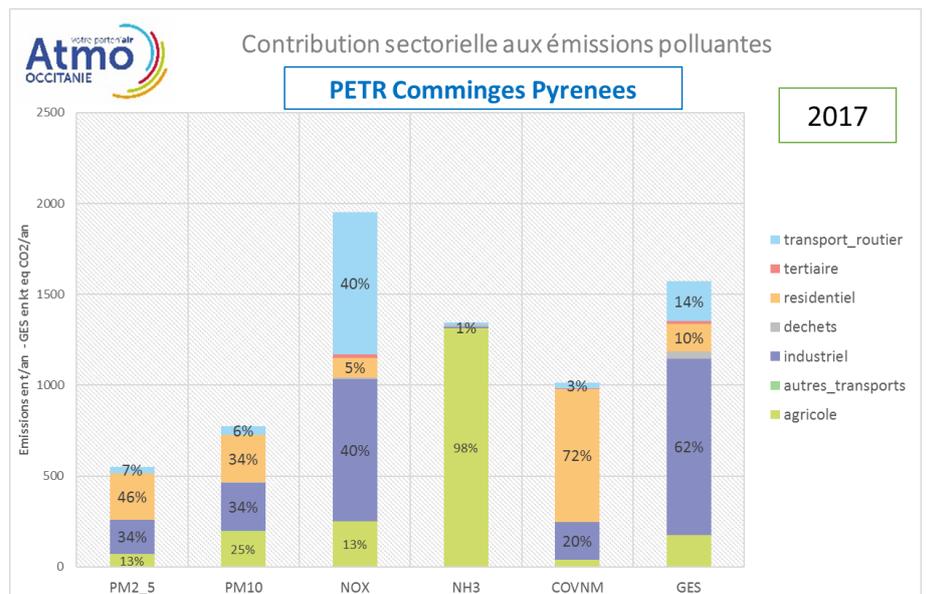


## Les émissions par secteur d'activité

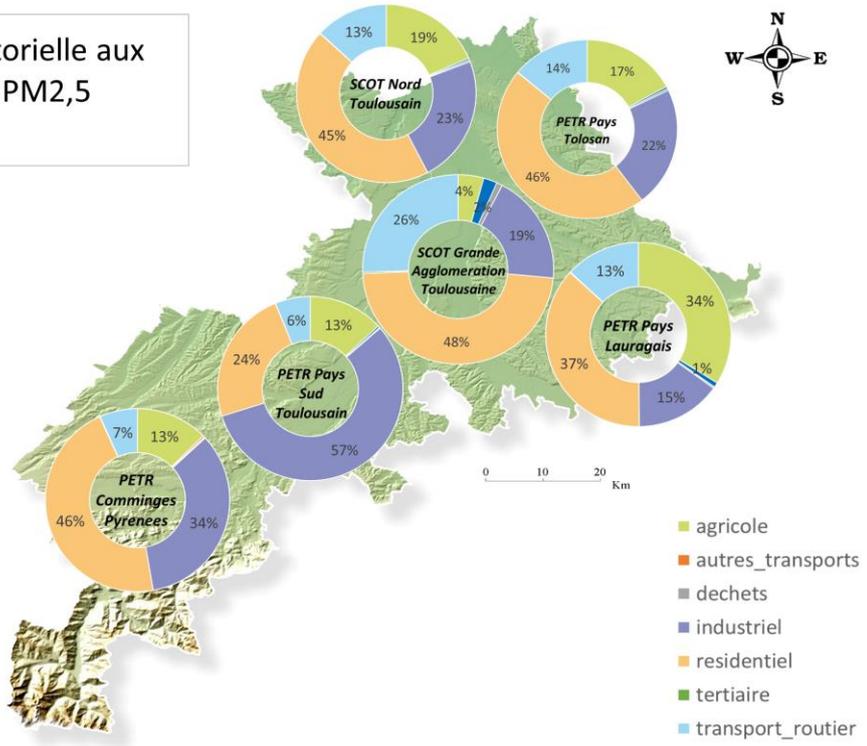
Le secteur industriel est le premier émetteur d'oxyde d'azote, avec le trafic routier. L'industrie est aussi le premier émetteur de GES sur le territoire

Emissions de particules PM10 et PM2.5, l'industrie et le chauffage fortement contributeurs.

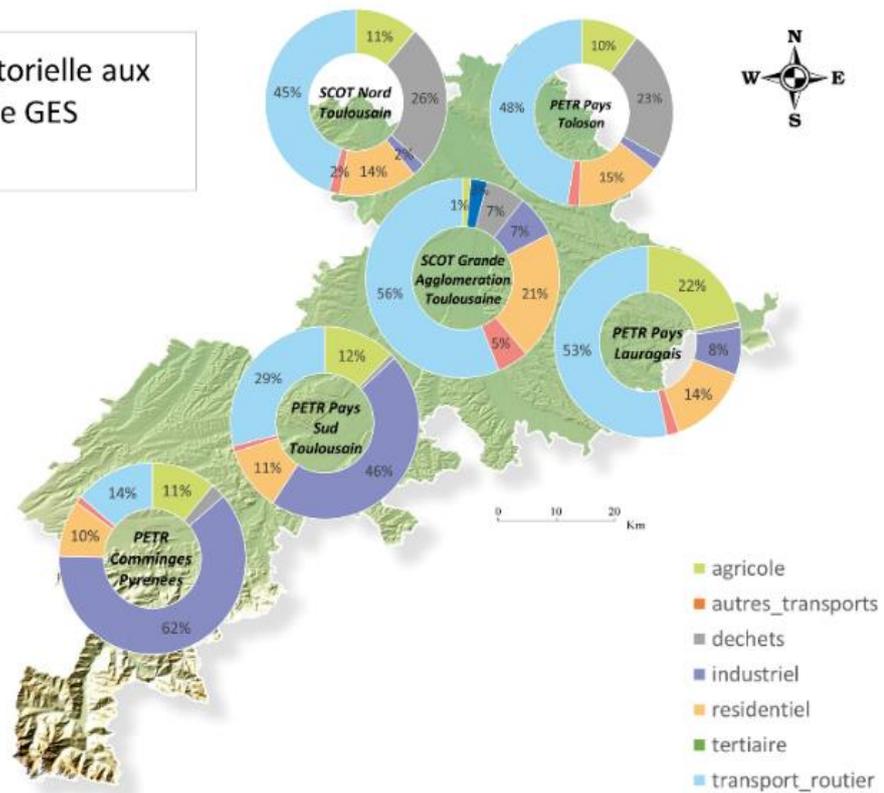
L'ammoniac (NH3) est émis quasi exclusivement par le secteur agricole



Contribution sectorielle aux  
émissions de PM2,5  
2017



Contribution sectorielle aux  
émissions de GES  
2017



## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le secteur industriel*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de GES (62%) et premier émetteur d'oxydes d'azote (40%) avec le transport routier. Forte contribution aux émissions de particules PM10 aussi (34%).



### *Le trafic routier*

Contributeur important aux émissions d'oxydes d'azote (40%)  
L'autoroute sur le territoire : la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports  
Evolution estimée du trafic: +0.7%/an entre 2010 et 2017



### *Le secteur agricole*

Contribue à 25% des émissions de particules PM10 du territoire, derrière le secteur résidentiel et les industries.  
La quasi-totalité des émissions d'ammoniac.



### *Le secteur résidentiel*

Contribue à quasiment la moitié des émissions de particules PM2.5 et 1/3 des émissions de PM10 du territoire.  
Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant                                 | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|--|---|--|---|---|
| <b>NOx</b><br><b>PM2.5</b><br><b>NH3</b> | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|  | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                 |   |                              | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|------------------------------|---|------------------------------|---|
|          | PETR Pays Comminges Pyrénées |   | Programme national           |   |
|          | Evolution annuelle observée  | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | PREPA Objectifs 2030 vs 2014 |   |
| NOx      | -0,3%/an                     | -4%   | -50%                         |  |
| PM2.5    | -2,9%/an                     | -46,2%  | -35%                         |  |
| NH3      | +1.2%/an                     | +19,2%  | -16%                         |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990)

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050)

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Polluant          | Horizon 2050                 |  | Programme national  | Atteinte des objectifs <b>SNBC</b>  |
|-------------------|------------------------------|--|---------------------|---|
|                   | PETR Pays Comminges Pyrénées |  |                     |   |
|                   | Evolution annuelle observée  | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse | -0,7%/an                     | -34%   | -75%                |  |

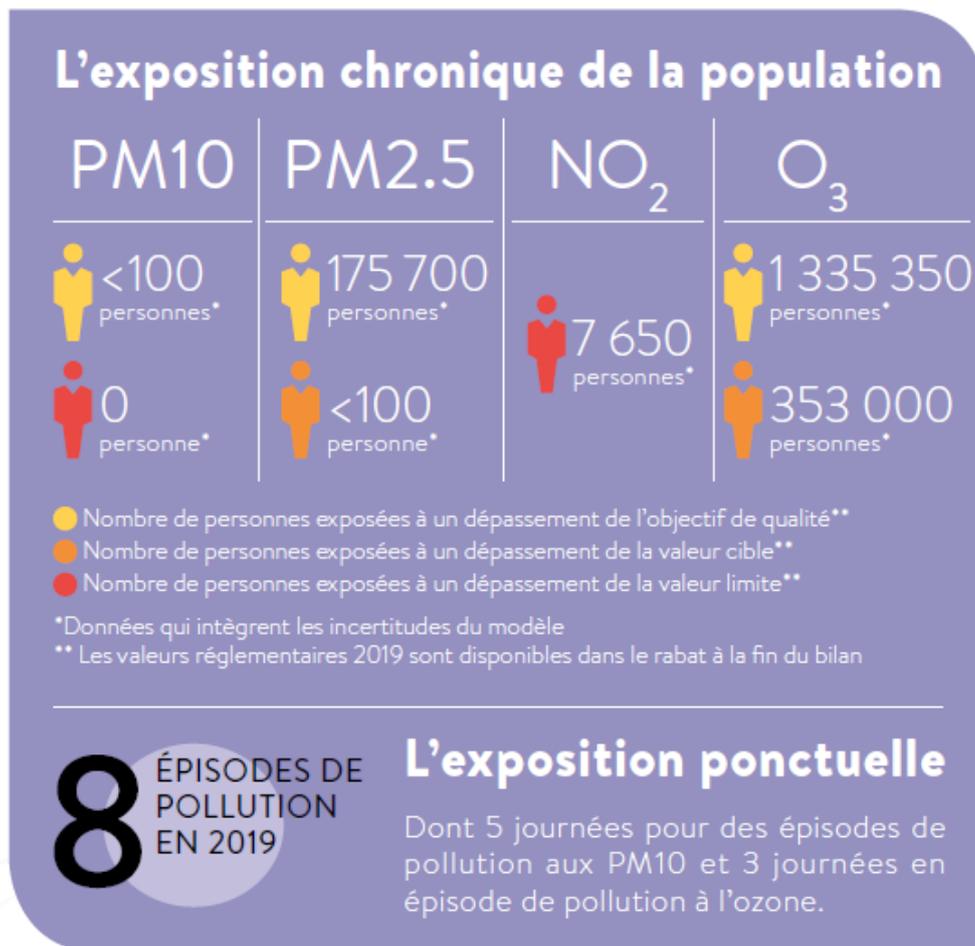
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de +37% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes  
Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays Lauragais**

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org) – [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) – ETU-2020-111 (2)



## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

## Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, SO<sub>2</sub>, GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

### PETR Pays Lauragais

167 communes, population en 2017 : 103028

4 Communautés de communes

CC Castelnaudary Lauragais Audois

CC des Terres du Lauragais

CC Lauragais Revel Sorezois

CC Piege Lauragais Malepere

#### *PETR Pays Lauragais*



Oxydes d'azote : 23kg/hab

Particules PM<sub>2.5</sub> : 6kg/hab

GES : 8 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Haute-Garonne*



Oxydes d'azote : 13kg/hab

Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab

GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Occitanie*



Oxydes d'azote : 13kg/hab

Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab

GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

Oxydes d'azote : - 16%  
 Particules PM10 : -11.9%  
 Particules PM2.5 : -19.7%  
 GES : -0.2%

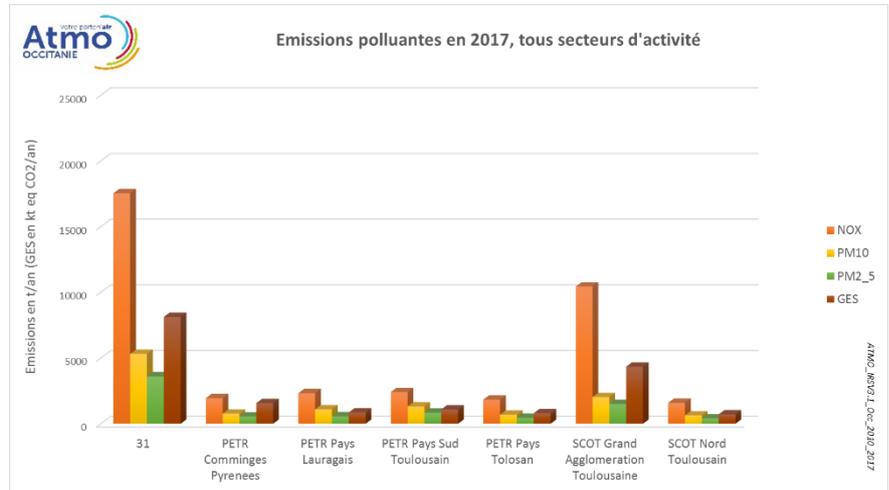
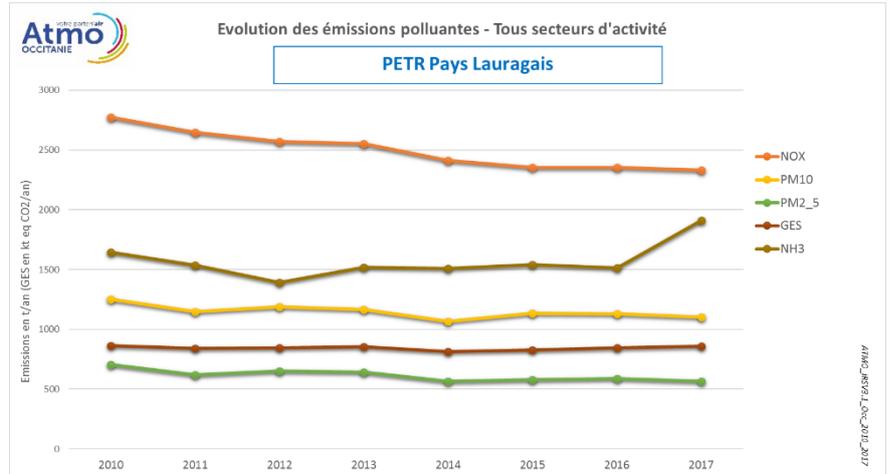
### Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : -3,7%  
 Particules PM10 : -1,8%  
 Particules PM2.5 : -4,5%  
 GES : +3%

### Contribution des territoires aux émissions départementales

#### PETR Pays Lauragais

Oxydes d'azote : 13%  
 Particules PM10/PM2.5 : 19%  
 GES : 11%

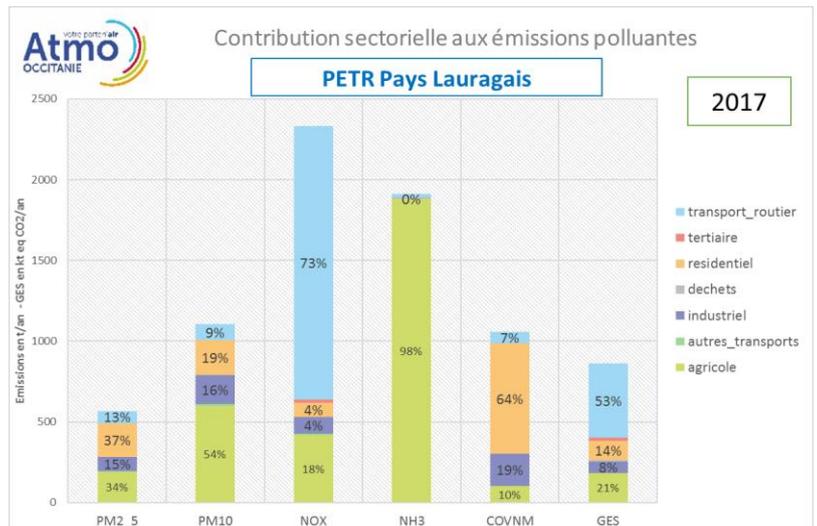


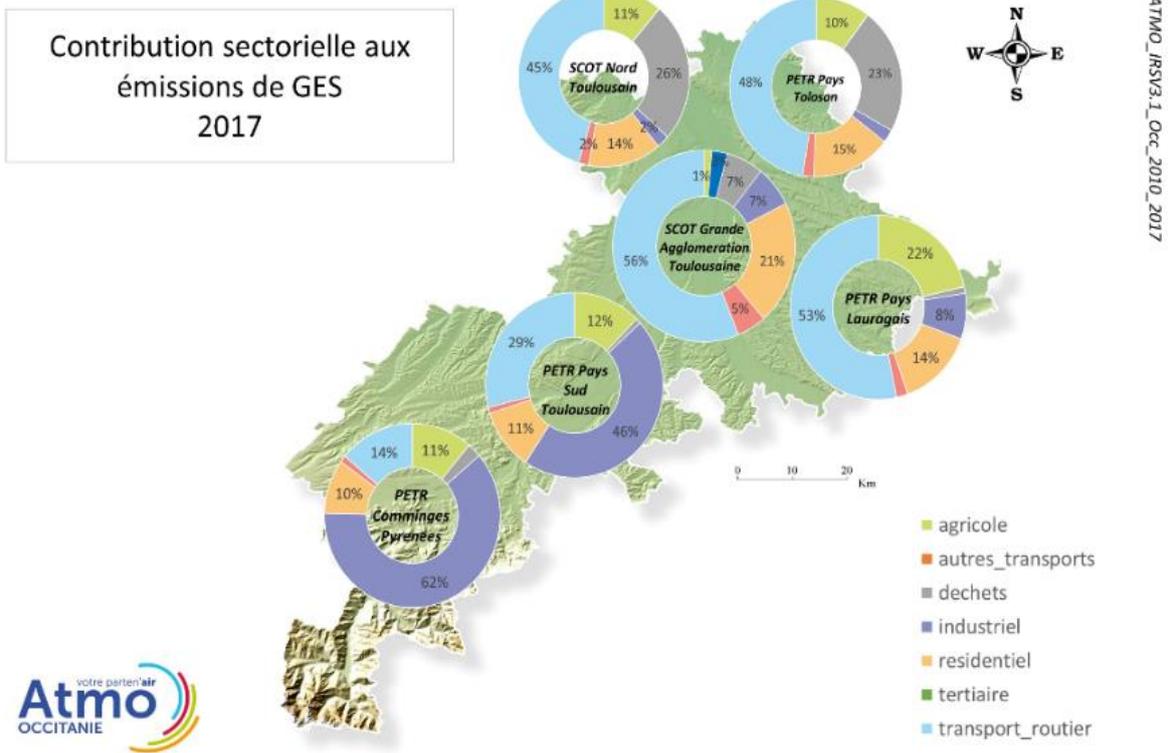
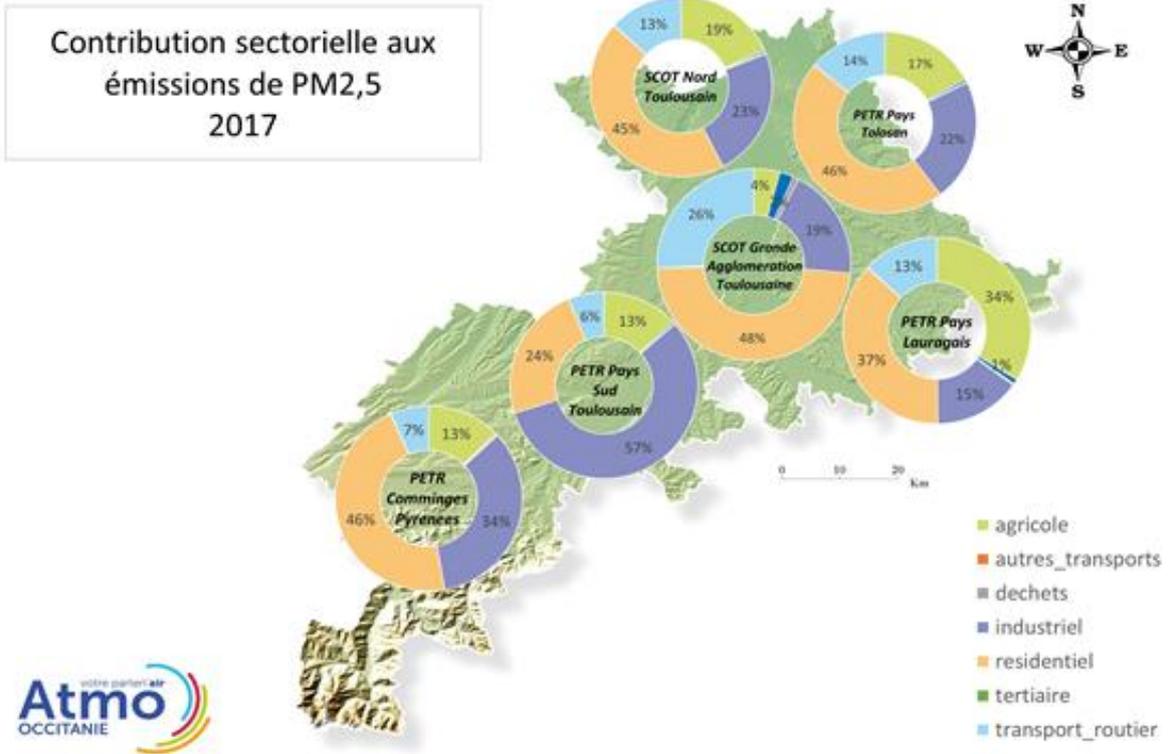
## Les émissions par secteur d'activité

Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (les ¾) et GES (la moitié)

Secteur agricole, fort contributeur aux émissions polluantes du territoire : particules PM10 (la moitié) et PM2.5 (un tiers), 21% des émissions de GES. Principal contributeur aux émissions d'ammoniac.

Emissions de PM10 du secteur industriel (présence de carrières)





## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le trafic routier*

1<sup>er</sup> secteur émetteur d'oxydes d'azote et de GES

L'autoroute : plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (60%)

Evolution estimée du trafic: +1.5%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 18.2% des émissions dues au trafic routier en 2017



### *Le secteur agricole*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de particules PM10 (plus de la moitié des émissions du territoire) et 2<sup>e</sup> contributeur aux émissions de particules PM2.5 (émissions des engins, pratiques culturales et type de cultures, passages successifs sur les cultures, ...)

Deuxième plus fort émetteur de GES après le trafic routier

Ammoniac quasi exclusivement émis par ce secteur d'activité.



### *Le secteur résidentiel*

Contribue à plus d'un tiers des émissions de particules PM2.5 du territoire.

Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant                                 | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|--|---|--|---|---|
| <b>NOx</b><br><b>PM2.5</b><br><b>NH3</b> | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|  | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                                   |  | Programme national<br>PREPA<br>Objectifs 2030 vs 2014 | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|--|--|---|---|
|          | PETR Pays Lauragais                            |  |   |   |
| NOx      | Evolution annuelle observée<br><b>-2,3%/an</b> | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014<br><b>-36,5%</b> | <b>-50%</b>   |  |
| PM2.5    | <b>-2,8%/an</b>                                | <b>-45%</b>  | <b>-35%</b>   |  |
| NH3      | <b>+2,3%/an</b>                                | <b>+36,6%</b>  | <b>-16%</b>   |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Polluant          | Horizon 2050                |  | Programme national  | Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>  |
|-------------------|-----------------------------|--|---------------------|---|
|                   | PETR Pays Lauragais         |  |                     |   |
|                   | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse | -0,1%/an                    | -15%   | -75%                |  |

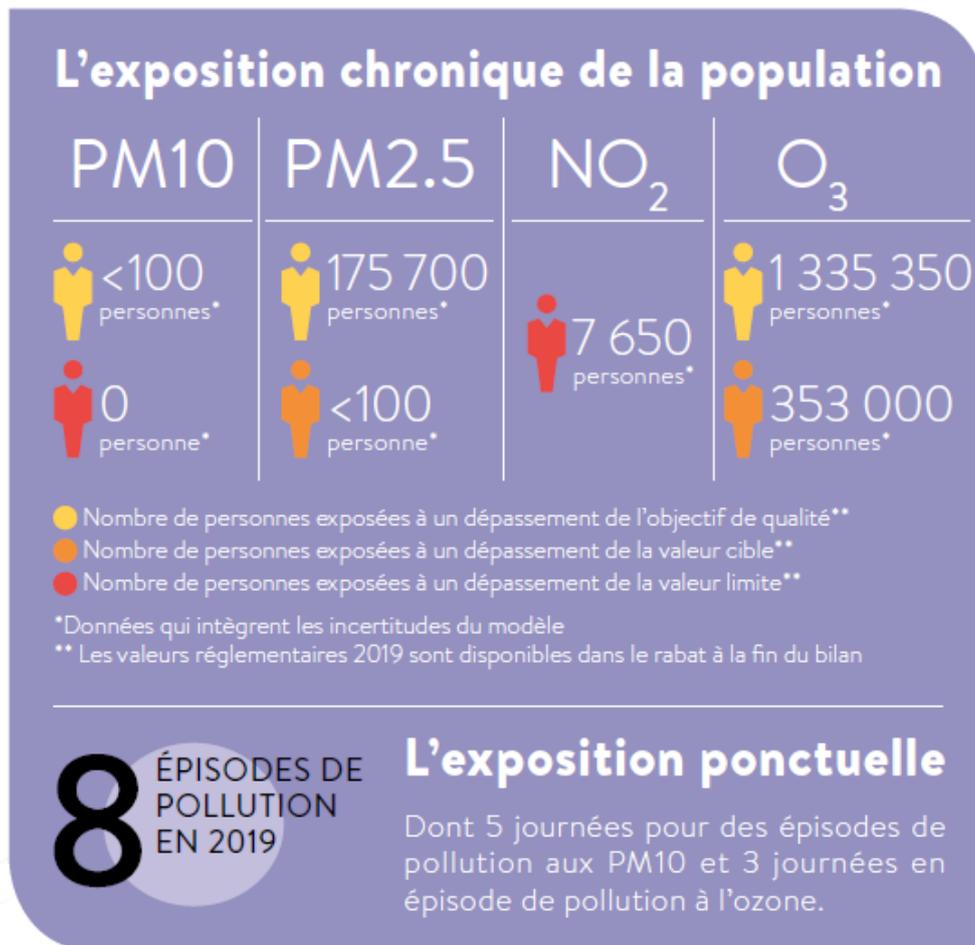
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -8% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes  
Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays Sud Toulousain**

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org) – [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) – ETU-2020-111 (3)



## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

## Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, SO<sub>2</sub>, GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

### PETR Pays Sud Toulousain

99 communes, population en 2017 : 96688

3 Communautés de communes

CC du Volvestre

CC Cœur de Garonne

CC du Bassin Auterivain Haut Garonnais

#### *PETR Pays Sud Toulousain*



Oxydes d'azote : 25kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 9kg/hab  
GES : 11 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Haute-Garonne*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Occitanie*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

Oxydes d'azote : - 19.4%  
 Particules PM10 : -10.4%  
 Particules PM2.5 : -14.4%  
 GES : -3.4%

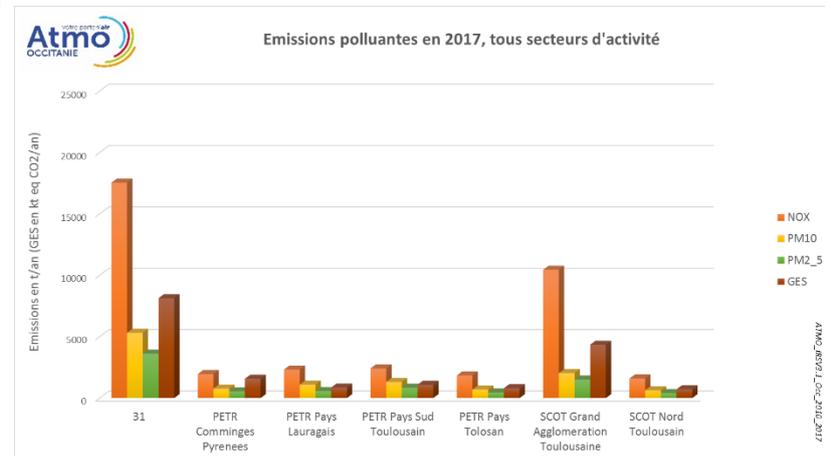
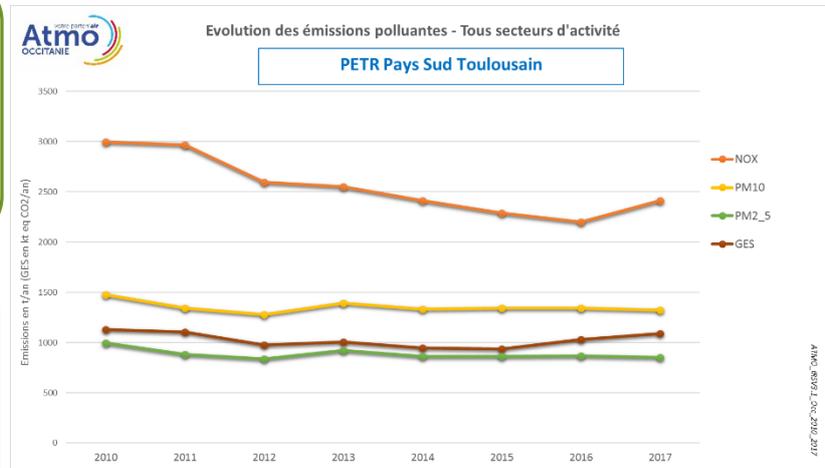
### Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : +2,2%  
 Particules PM10 : -2,3%  
 Particules PM2.5 : -3,1%  
 GES : +11,1%

### Contribution des territoires aux émissions départementales

**PETR Pays Sud toulousain**

Oxydes d'azote : 13%  
 Particules PM10/PM2.5 : 24%  
 GES : 16%

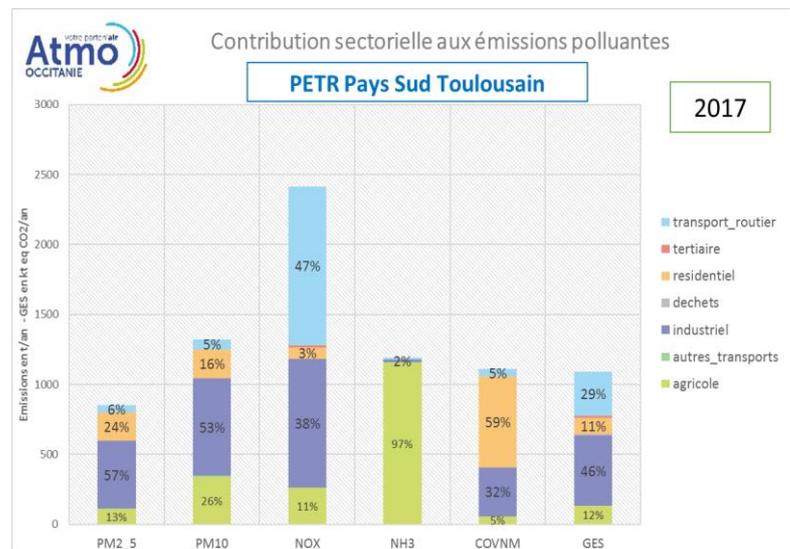


## Les émissions par secteur d'activité

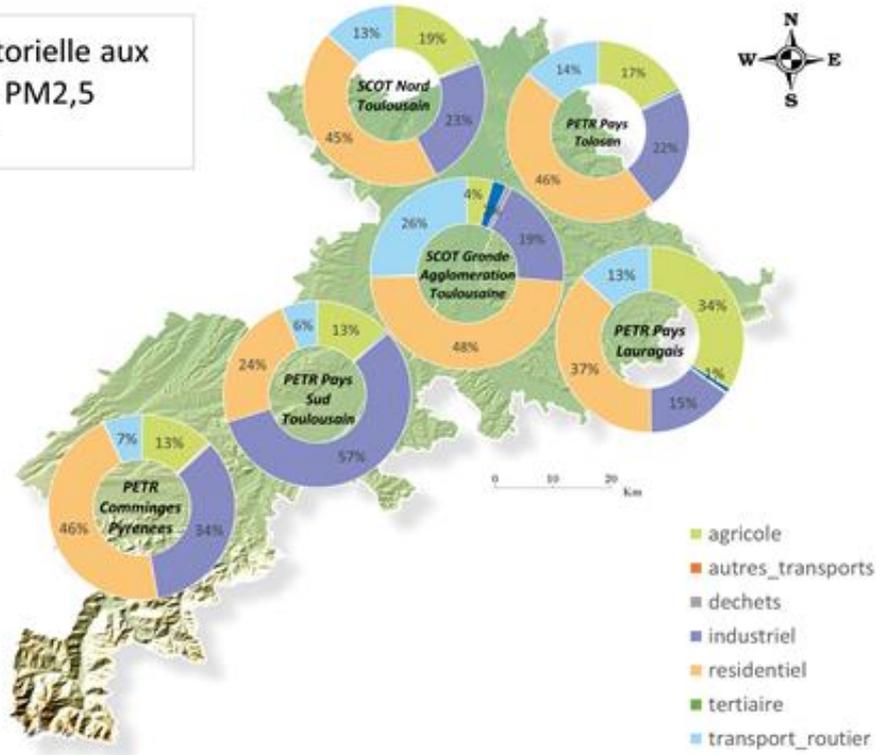
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (quasiment la moitié).

Tissu industriel important ; Importantes émissions de NOx. Industrie, premier émetteur de gaz à effet de serre et particules PM10/PM2.5 sur le territoire.

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole

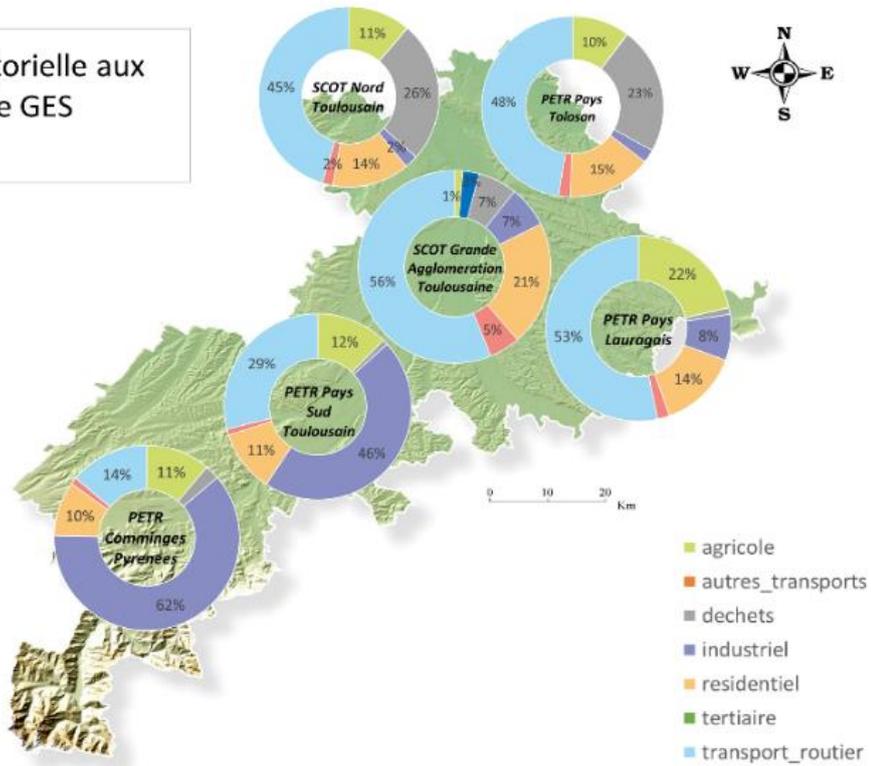


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le trafic routier*

1<sup>er</sup> secteur émetteur d'oxydes d'azote (47%) ; 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES (29%)

L'autoroute : la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports

Evolution estimée du trafic: +1.4%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 16.5% des émissions dues au trafic routier en 2017



### *Le secteur industriel*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de particules PM10/PM2.5 et de GES

Présence d'exploitation de carrières

Autres activités industrielles émettrices sur le territoire (cimenterie).



### *Le secteur agricole*

2<sup>ème</sup> secteur émetteur de particules PM10 (25%) (résidus cultures, engins, passages successifs, ...)

12% des GES

La quasi-totalité des émissions d'ammoniac

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant            | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|---------------------|---|--|---|---|
| NOx<br>PM2.5<br>NH3 | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|                     | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                |   |                              | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|-----------------------------|---|------------------------------|---|
|          | PETR Pays Sud Toulousain    |   | Programme national           |   |
|          | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | PREPA Objectifs 2030 vs 2014 |   |
| NOx      | -2.8%/an                    | -44%  | -50%                         |  |
| PM2.5    | -2.1%/an                    | -33%  | -35%                         |  |
| NH3      | +2.6%/an                    | +41%  | -16%                         |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Horizon 2050             |                             |  |                     | Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>  |
|--------------------------|-----------------------------|--|---------------------|---|
| PETR Pays Sud Toulousain |                             | Programme national                             |                     |   |
| Polluant                 | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse        | -0,5%/an                    | -29%   | -75%                |  |

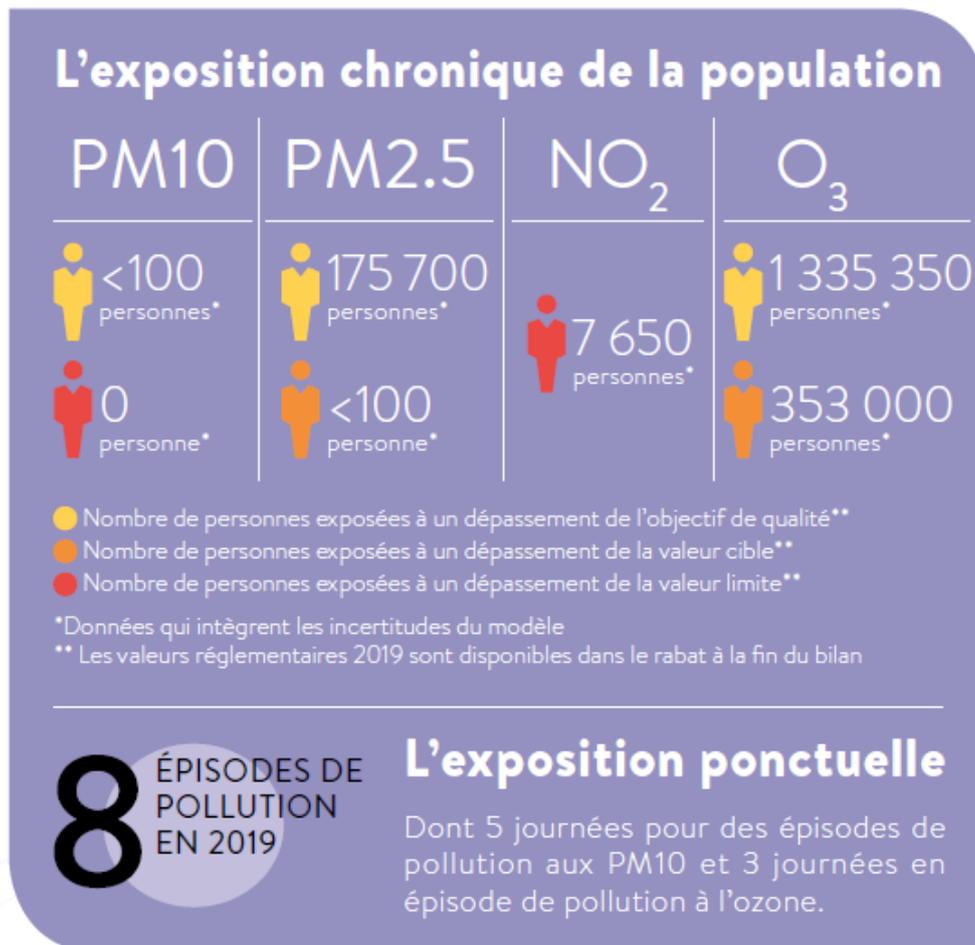
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -24% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes  
Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays Tolosan**

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org) – [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) – ETU-2020-111 (4)



## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

## Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, SO<sub>2</sub>, GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

### PETR Pays Tolosan

73 communes, population en 2017 :  
118435

5 Communautés de communes

CC de Val'Aigo

CC des Coteaux Bellevue

CC des Coteaux du Girou

CC des Hauts Tolosans

CC du Frontonnais

#### *PETR Pays Tolosan*

Oxydes d'azote : 16kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 4kg/hab  
GES : 7 t eq CO<sub>2</sub>/hab



#### *Haute-Garonne*

Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab



#### *Occitanie*

Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab



## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

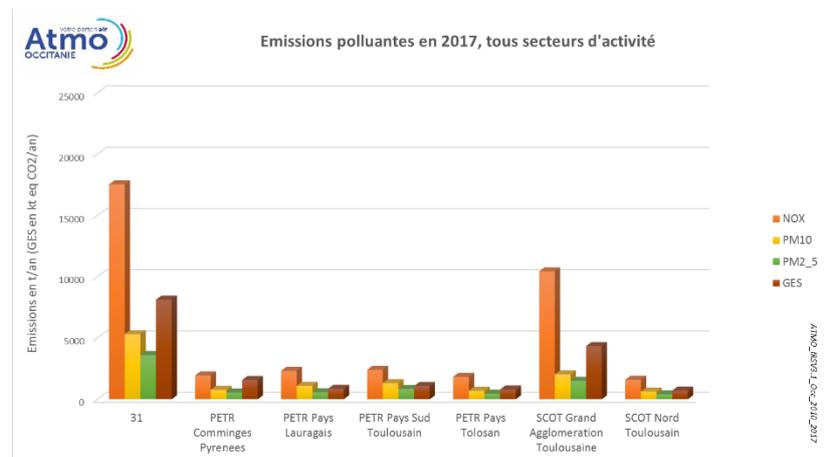
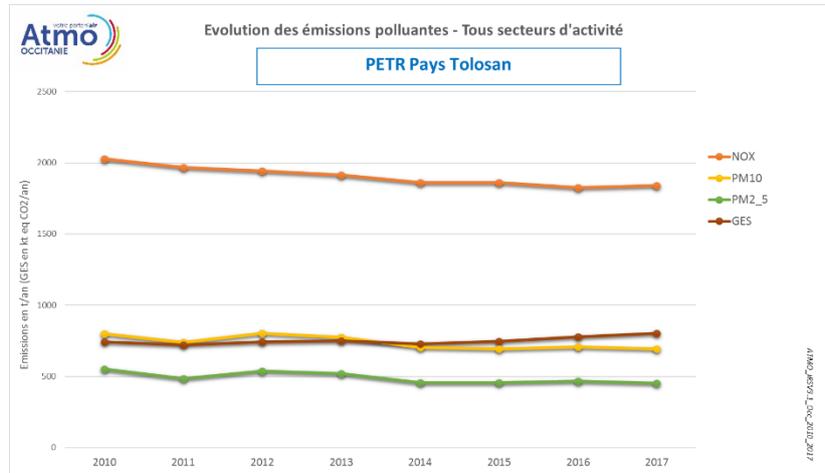
Oxydes d'azote : - 9.2%  
 Particules PM10 : -13.1%  
 Particules PM2.5 : -17.6%  
 GES : +7.8%

### Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : -1,3%  
 Particules PM10 : -3,5%  
 Particules PM2.5 : -4,5%  
 GES : +6,9%

### Contribution des territoires aux émissions départementales PETR Pays Tolosan

Oxydes d'azote : 11%  
 Particules PM10/PM2.5 : 13%  
 GES : 10%



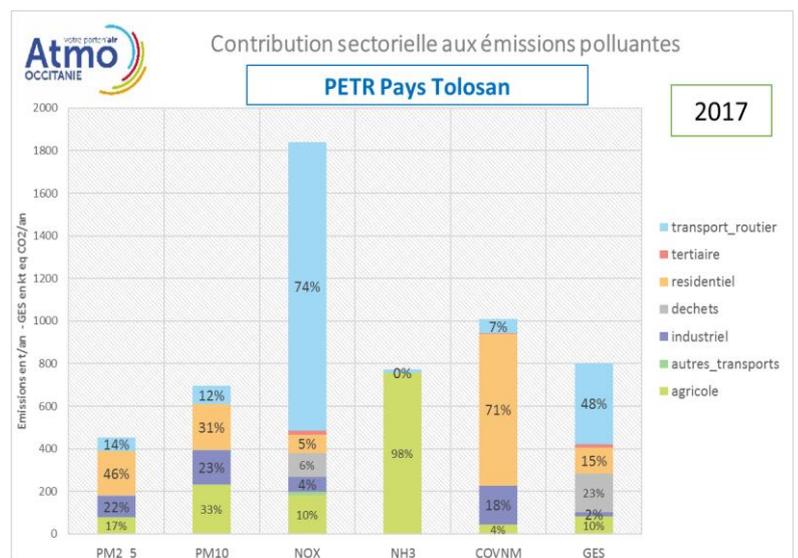
## Les émissions par secteur d'activité

Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (les trois quarts) et de GES (la moitié)

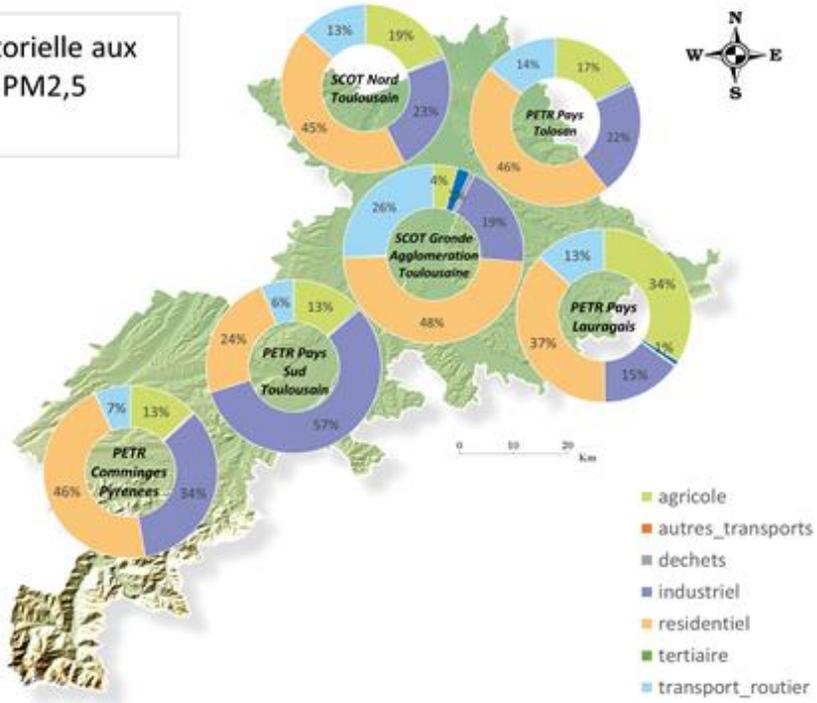
Traitement des déchets: 23% des émissions de GES

Les émissions dues au chauffage (bois notamment) : quasiment la moitié des particules PM2.5 émises sur le territoire, 15% des GES.

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole. Le secteur agricole contribue majoritairement aux émissions de particules PM10.

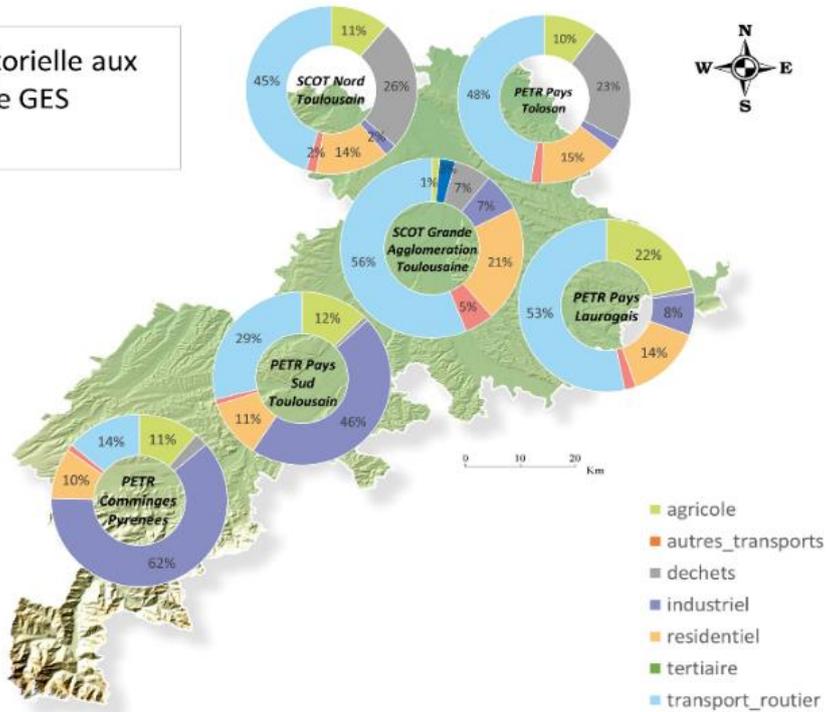


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le trafic routier*

1<sup>er</sup> secteur émetteur d'oxydes d'azote (74%) et de GES (48%)

L'autoroute : près de la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (42%)

Evolution estimée du trafic : +1.6%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 14.9% des émissions du routier en 2017



### *Le secteur du traitement des déchets*

Emetteur d'oxydes d'azote et de près d'un quart des GES du territoire

(Présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).



### *Le secteur agricole*

1<sup>er</sup> émetteur de particules PM10 (1/3) (émissions des engins, passages successifs et pratiques culturales, ...) ; 17% de particules PM2.5

10% des GES

La quasi-totalité des émissions d'ammoniac



### *Le secteur résidentiel*

Contribue à quasiment la moitié des émissions de particules PM2.5 et 1/3 des émissions de PM10 du territoire.

Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant            | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|---------------------|---|--|---|---|
| NOx<br>PM2.5<br>NH3 | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|                     | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                |   |                              | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|-----------------------------|---|------------------------------|---|
|          | PETR Pays Tolosan           |   | Programme national           |   |
|          | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | PREPA Objectifs 2030 vs 2014 |   |
| NOx      | -1.3%/an                    | -21%  | -50%                         |  |
| PM2.5    | -2.5%/an                    | -40%  | -35%                         |  |
| NH3      | +2.4%/an                    | +39%  | -16%                         |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Horizon 2050      |                             |  |                     | Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>  |
|-------------------|-----------------------------|--|---------------------|---|
| PETR Pays Tolosan |                             | Programme national                             |                     |   |
| Polluant          | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse | <b>+1.1%/an</b>             | <b>+31%</b>                                    | <b>-75%</b>         |  |

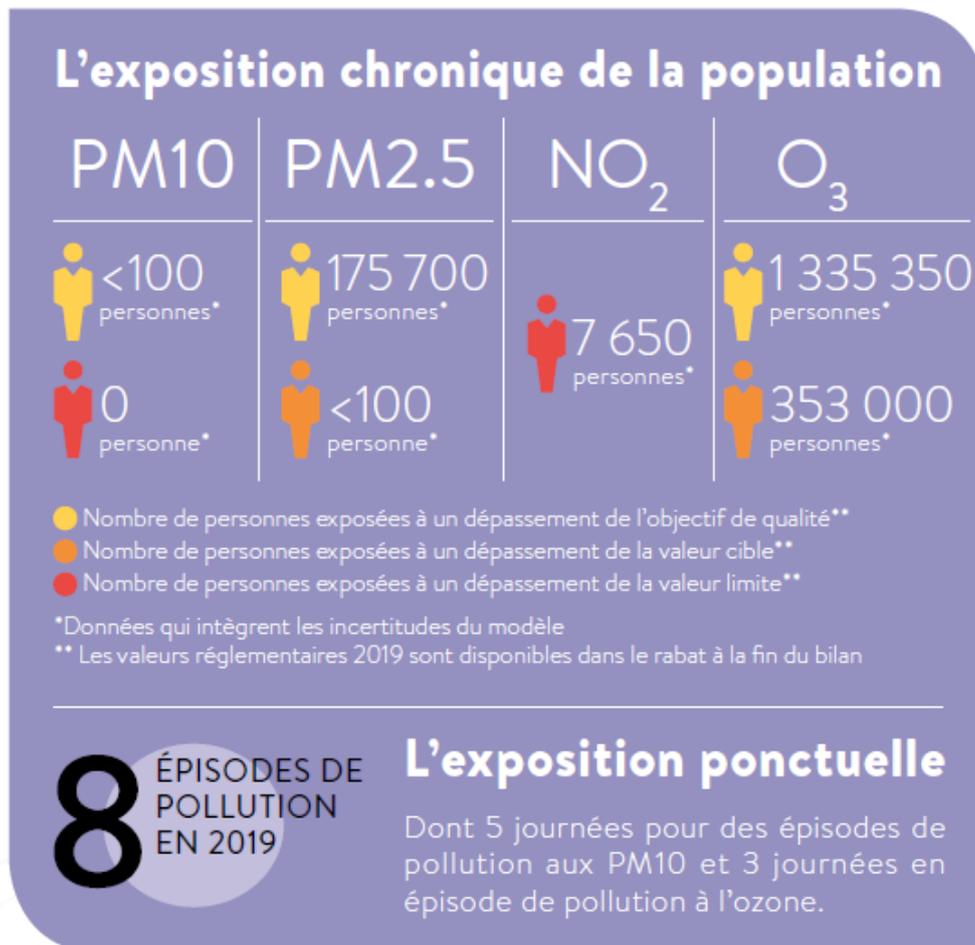
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

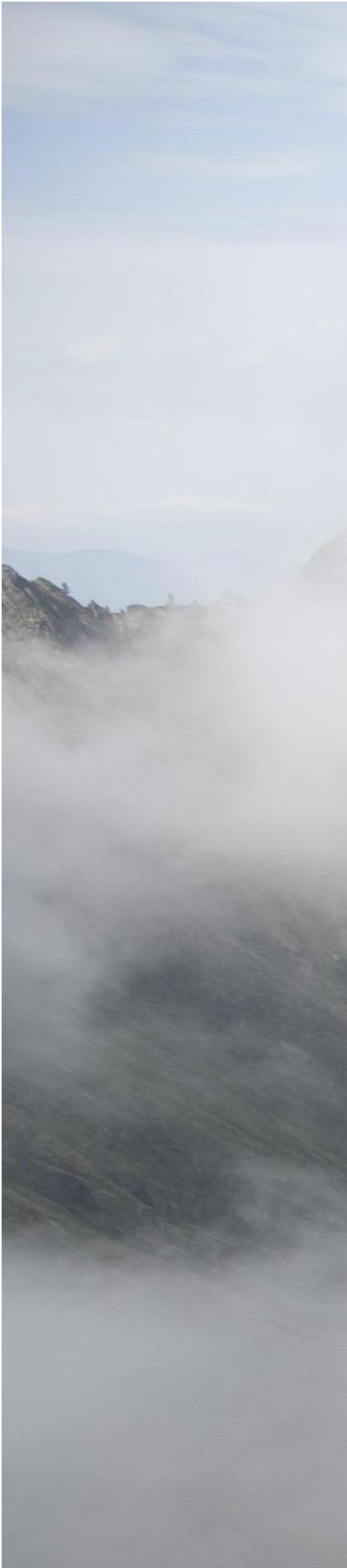
Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de 38% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes sur  
le Schéma de Cohérence  
Territoriale de la Grande  
Agglomération  
Toulousaine**

## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Polluants suivis : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, SO<sub>2</sub>, GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

## SCOT Grande Agglomération Toulousaine

113 communes, population en 2017 : 1030015

5 Communautés de communes

CA du Sicoval

CA Le Muretain Agglo

CC de la Save au Touch

CC des Coteaux Bellevue

Toulouse Métropole

### *SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine*



Oxydes d'azote : 10kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 1kg/hab  
GES : 4 t eq CO<sub>2</sub>/hab

### *Haute-Garonne*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

### *Occitanie*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

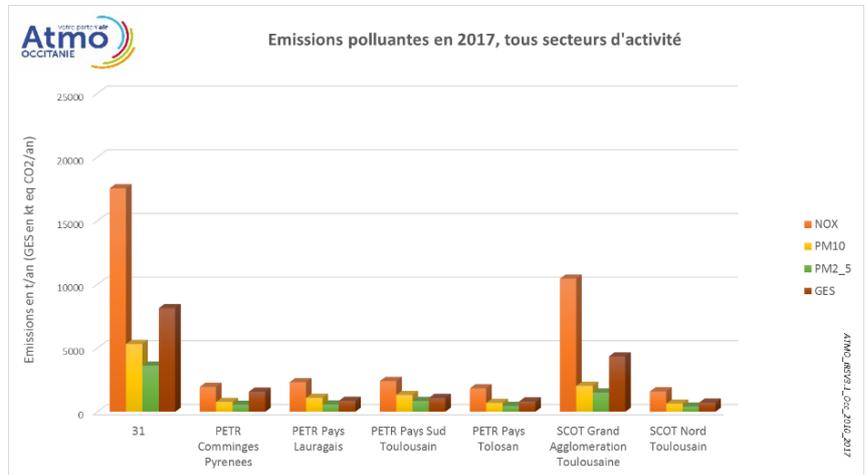
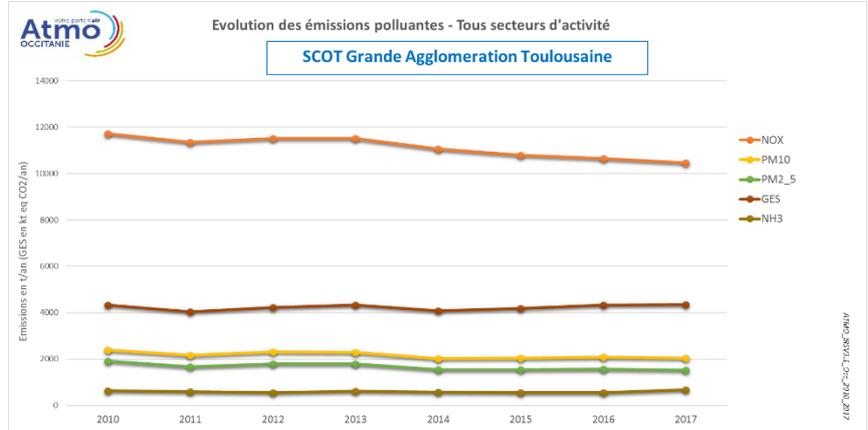
Oxydes d'azote : -10.9%  
 Particules PM10 : -14.9%  
 Particules PM2.5 : -20.6%  
 GES : +0.3%

### Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : -5%  
 Particules PM10 : -3,4%  
 Particules PM2.5 : -6,1%  
 GES : +2,8%

### Contribution des territoires aux émissions départementales SCOT Grande Agglomération Toulousaine

Oxydes d'azote : 59.5%  
 Particules PM10/PM2.5 : 39.7%  
 GES : 53.4%

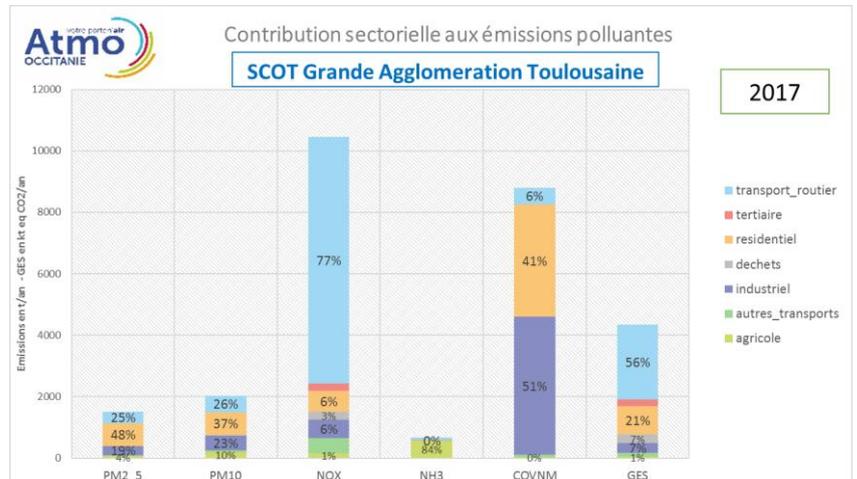


## Les émissions par secteur d'activité

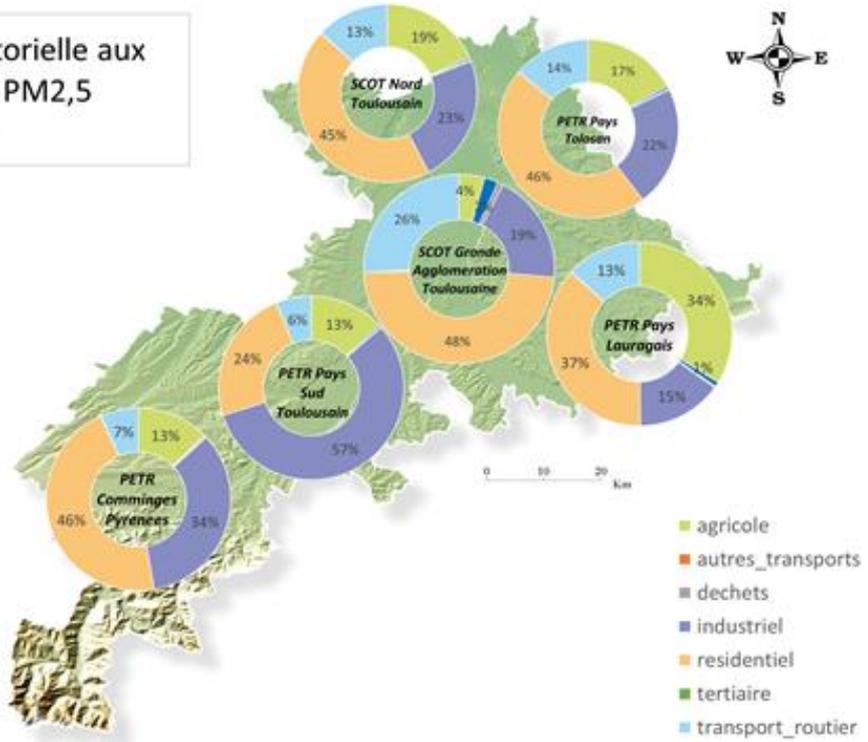
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx et GES, premier émetteur.

Industrie, premier émetteur de COVNM sur le territoire

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole. Territoire urbain ; émissions d'ammoniac très faibles.

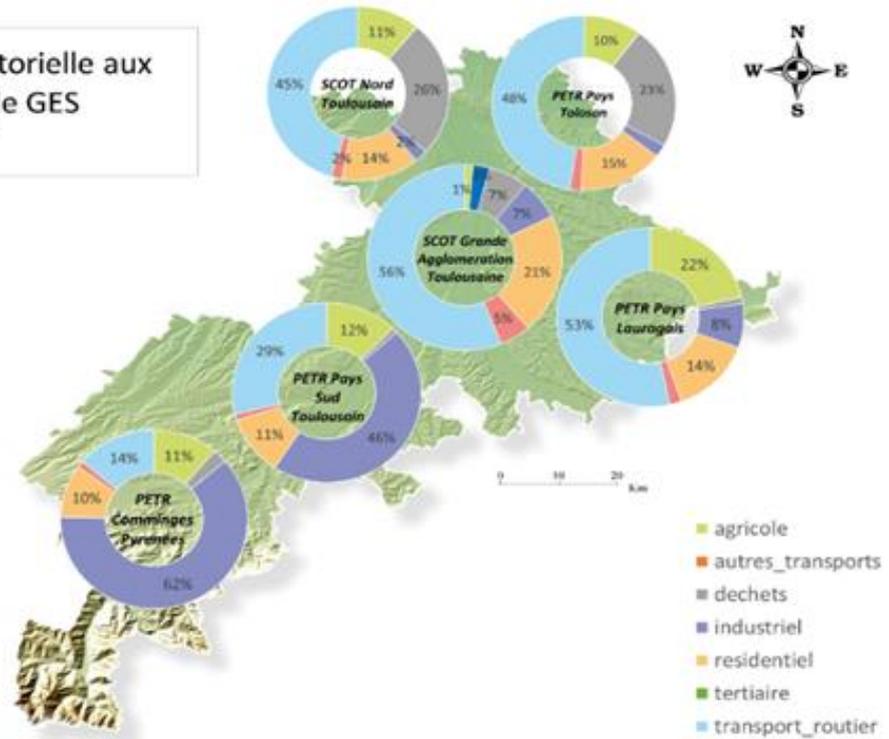


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017

## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le trafic routier*

1<sup>er</sup> secteur émetteur d'oxydes d'azote (77%) et de GES (56%)

L'autoroute : plus d'1/3 des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (37%)

Evolution du trafic estimé : +0.9%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 21.7% des émissions dues au trafic routier en 2017, pour 4.6% de poids lourds estimés en circulation sur le territoire



### *Le secteur industriel*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de COVNM dues à l'usage de peintures et solvants dans les grandes industries du territoire.

Tissu industriel très varié



### *Le secteur résidentiel*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de particules PM10/PM2.5; 2<sup>e</sup> émetteur de COVNM, derrière les industries. Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

21% des GES

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant            | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|---------------------|---|--|---|---|
| NOx<br>PM2.5<br>NH3 | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|                     | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                          |   |                              | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|---------------------------------------|---|------------------------------|---|
|          | SCOT Grande Agglomération Toulousaine |   | Programme national           |   |
|          | Evolution annuelle observée           | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | PREPA Objectifs 2030 vs 2014 |   |
| NOx      | -1.6%/an                              | -25%  | -50%                         |  |
| PM2.5    | -2.9%/an                              | -47%  | -35%                         |  |
| NH3      | +1.1%/an                              | +17%  | -16%                         |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Polluant          | Horizon 2050                          |  | Programme national  | Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>  |
|-------------------|---------------------------------------|--|---------------------|---|
|                   | SCOT Grande Agglomération Toulousaine |  |                     |   |
|                   | Evolution annuelle observée           | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse | -0,1%/an                              | -13.6%   | -75%                |  |

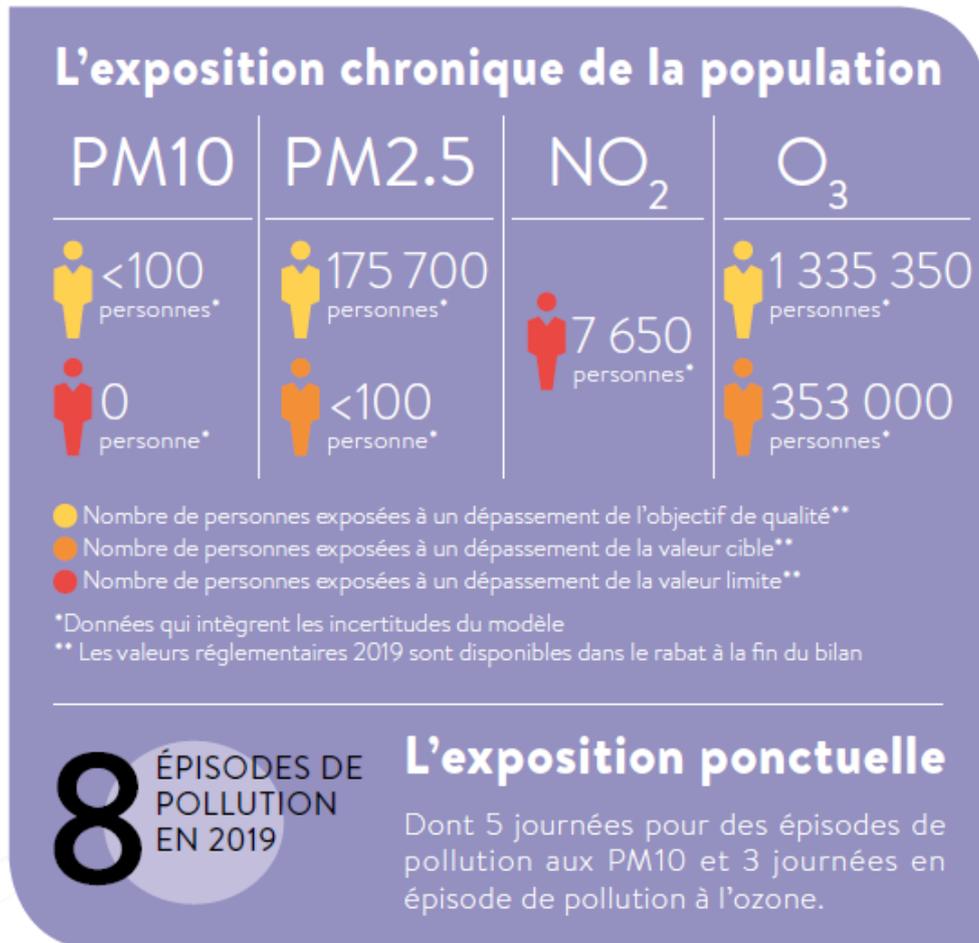
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

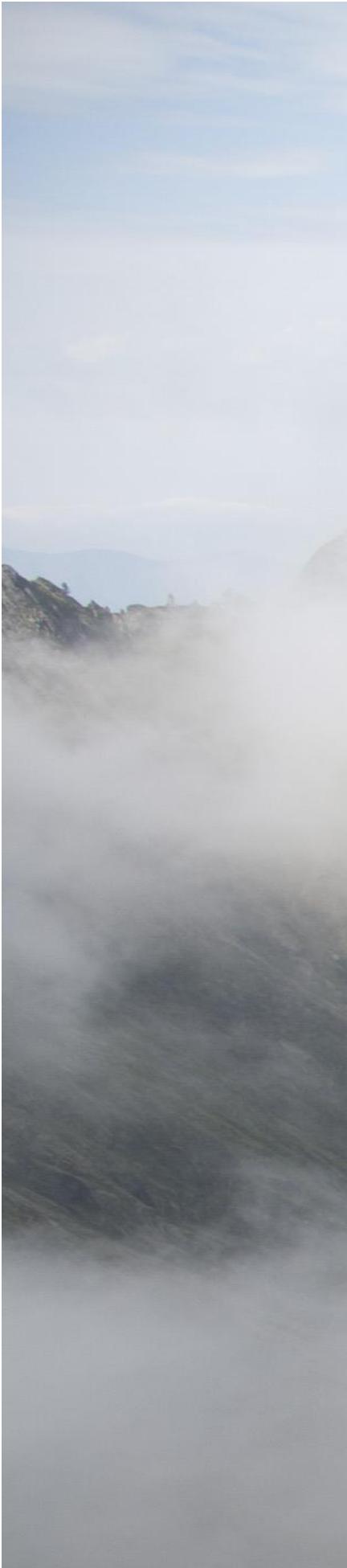
Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -5% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**FICHE DE  
SYNTHÈSE**

**Novembre 2020**

**Fiches de synthèse des  
émissions polluantes sur  
le Schéma de Cohérence  
Territoriale du Nord  
Toulousain**

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org) – [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org) – ETU-2020-111 (6)



## CONDITIONS DE DIFFUSION

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : [contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

## Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, SO<sub>2</sub>, GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

### SCOT Nord Toulousain

66 communes, population en 2017 : 98182

4 Communautés de communes

CC de Val'Aïgo

CC des Coteaux du Girou

CC des Hauts Tolosans

CC du Frontonnais

#### *SCOT Nord Toulousain*



Oxydes d'azote : 16kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 4kg/hab  
GES : 7 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Haute-Garonne*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

#### *Occitanie*



Oxydes d'azote : 13kg/hab  
Particules PM<sub>2.5</sub> : 3kg/hab  
GES : 6 t eq CO<sub>2</sub>/hab

## Les émissions polluantes totales du territoire

### Evolution 2010-2017

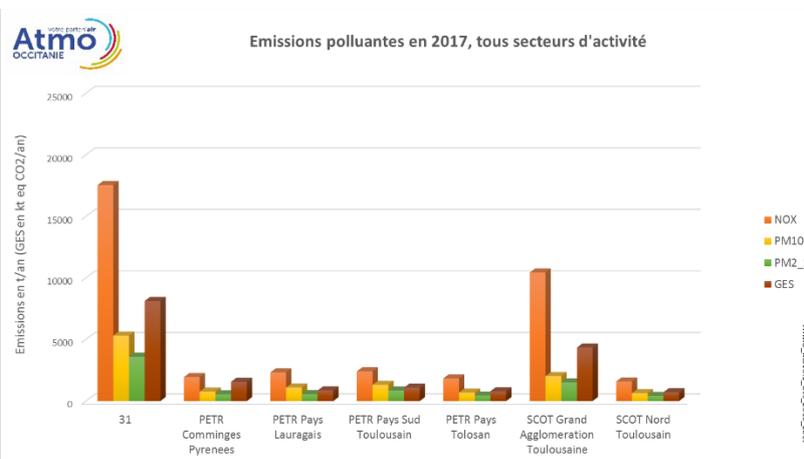
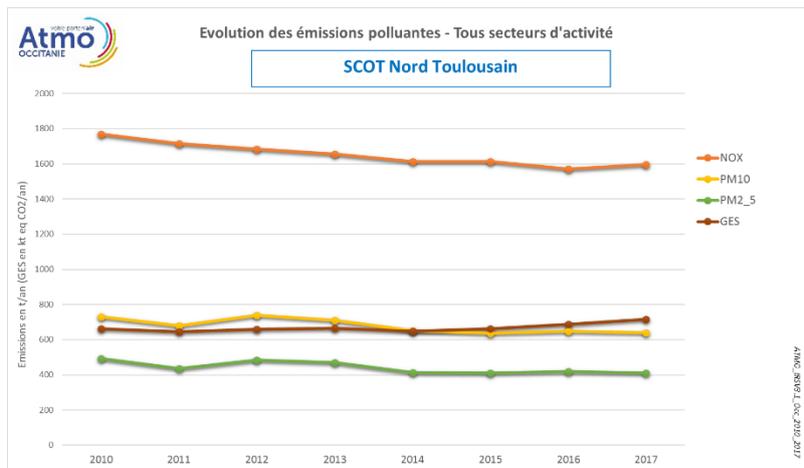
Oxydes d'azote : - 9.7%  
 Particules PM10 : -12.4%  
 Particules PM2.5 : -17%  
 GES : +8.3%

### Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : -1%  
 Particules PM10 : -3,3%  
 Particules PM2.5 : -4,2%  
 GES : +7,4%

### Contribution des territoires aux émissions départementales SCOT Nord Toulousain

Oxydes d'azote : 9.1%  
 Particules PM10/PM2.5 : 11.7%  
 GES : 8.8%

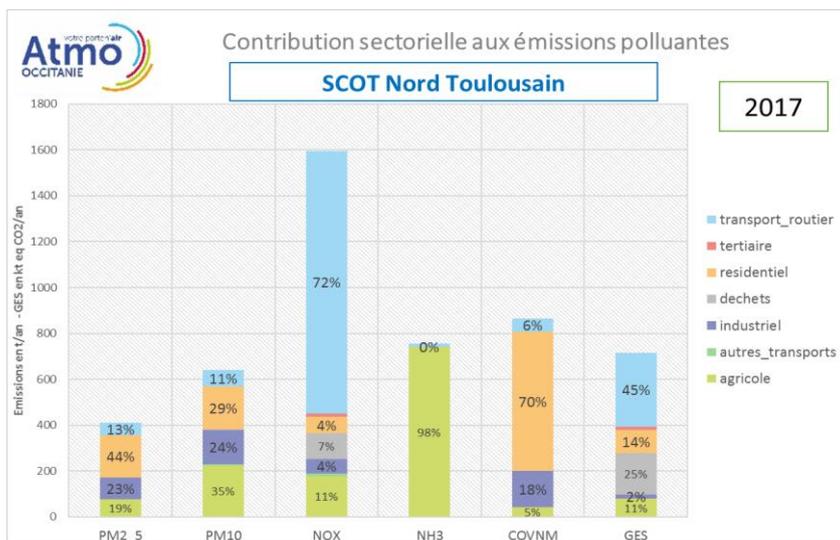


## Les émissions par secteur d'activité

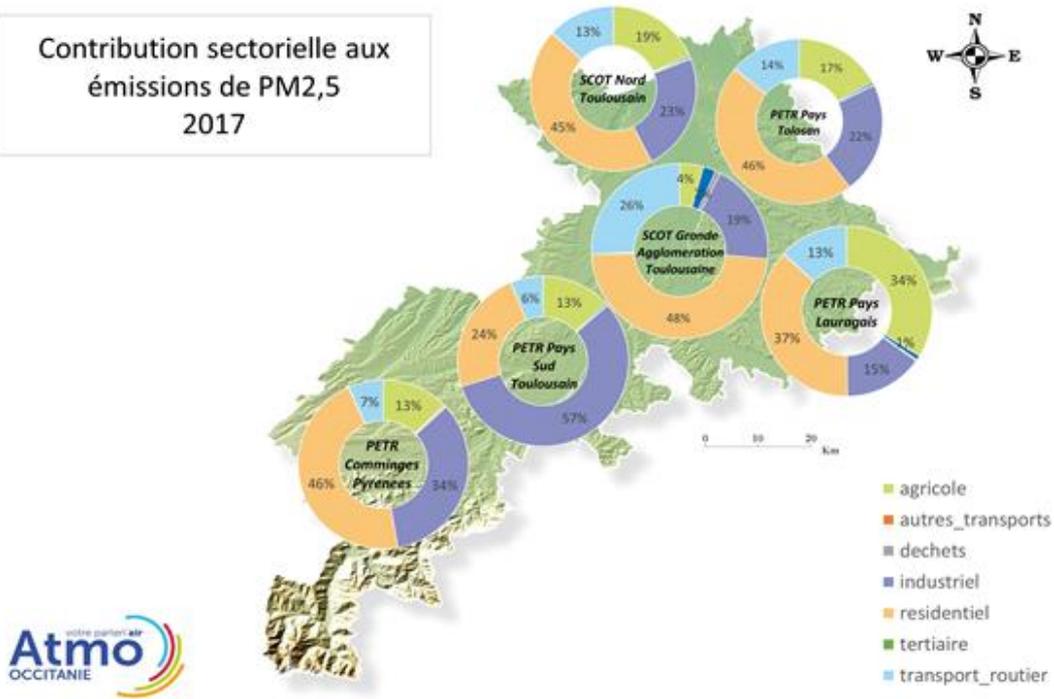
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx et de GES

Territoire urbain ; secteur résidentiel 1<sup>er</sup> émetteur de COVM et particules PM2.5. Le traitement des déchets émet ¼ des GES du territoire (présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole, premier émetteur de particules PM10.



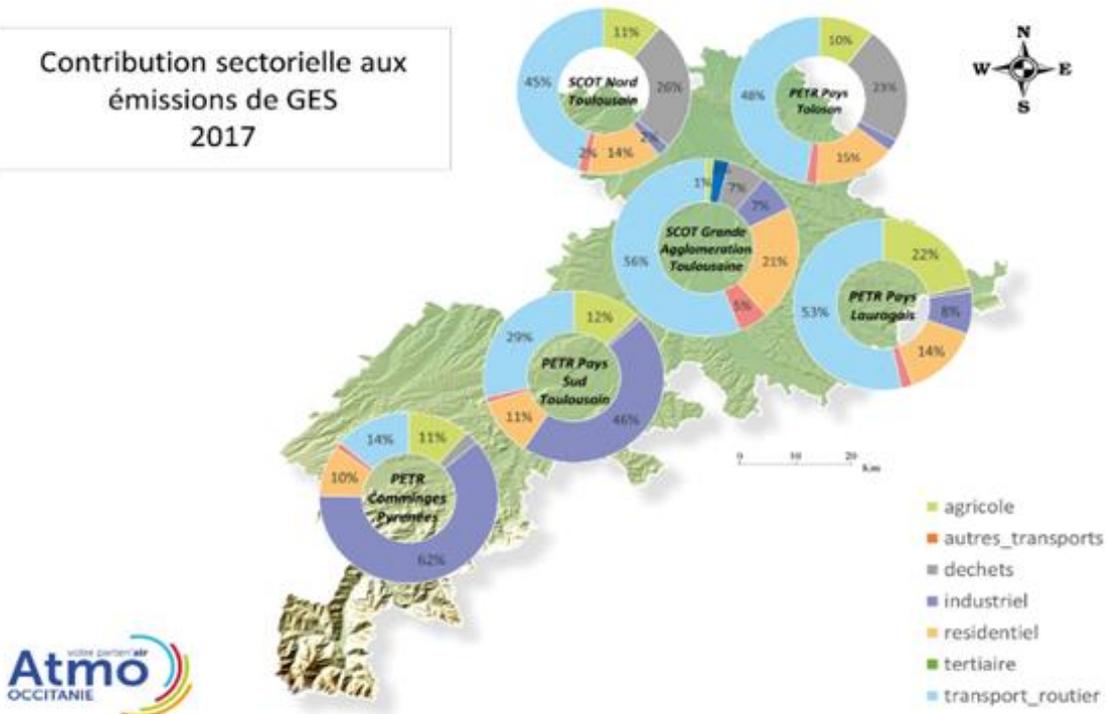
Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017



Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO\_IRSV3\_1\_Occ\_2010\_2017



## Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



### *Le trafic routier*

1<sup>er</sup> secteur émetteur d'oxydes d'azote (72%) et de GES (45%)  
 L'autoroute : 41% des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports  
 Evolution estimée du trafic: +1.6%/an entre 2010 et 2016  
 Poids lourds : 15.2% des émissions dues au trafic routier en 2017, pour 5% de poids lourds estimés en circulation sur le territoire



### *Le secteur résidentiel*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de particules PM2.5 et de COVNM ; Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.  
 2<sup>e</sup> émetteur de particules PM10 derrière le secteur agricole.  
 14% des émissions de GES du territoire sont au chauffage chez les particuliers.



### *Le secteur agricole*

1<sup>er</sup> secteur émetteur de particules PM10 (35%) (émissions des engins, passages successifs et pratiques culturales, ...)  
 11% des GES  
 La quasi-totalité des émissions d'ammoniac



### *Le secteur du traitement des déchets*

Emetteur d'oxydes d'azote et de près d'un quart des GES du territoire  
 (Présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).

## Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

| Polluant            | Indicateur                                    | Définition   | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|---------------------|---|--|---|---|
| NOx<br>PM2.5<br>NH3 | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence  | Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|                     | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

| Polluant | Horizon 2030                |   |   | Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>   |
|----------|-----------------------------|---|---|---|
|          | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014 | Programme national<br>PREPA<br>Objectifs 2030 vs 2014 |   |
| NOx      | -1.4%/an                    | -22%  | -50%  |  |
| PM2.5    | -2.4%/an                    | -39%  | -35%  |  |
| NH3      | +2.4%/an                    | +39%  | -16%  |  |

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).

Les indicateurs:

| Polluant | Indicateur                                    | Définition  | Indicateur référence associé  | Périodicité de mise à jour  |
|----------|---|---|---|---|
| GES      | Evolution annuelle observée                   | Evolution annuelle des émissions sur la période référence                                       | Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale | Remise à jour dès que la période de référence est modifiée              |
|          | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990 | Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC |   | Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour |

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions tous secteurs confondus, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

| Polluant          | Horizon 2050                |  | Programme national  | Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>  |
|-------------------|-----------------------------|--|---------------------|---|
|                   | SCOT Nord Toulousain        |  |                     |   |
|                   | Evolution annuelle observée | Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990* | SNBC Objectifs 2050 |   |
| GES hors biomasse | +1.1%/an                    | +34%   | -75%                |  |

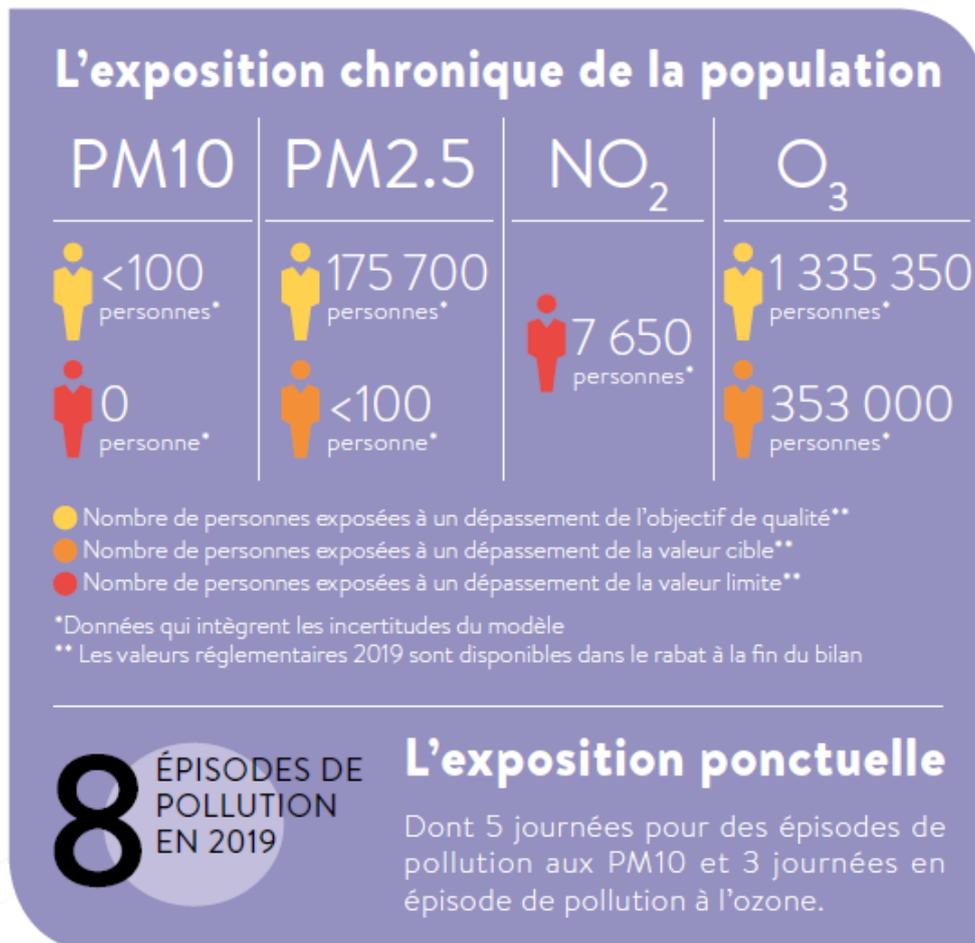
\*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

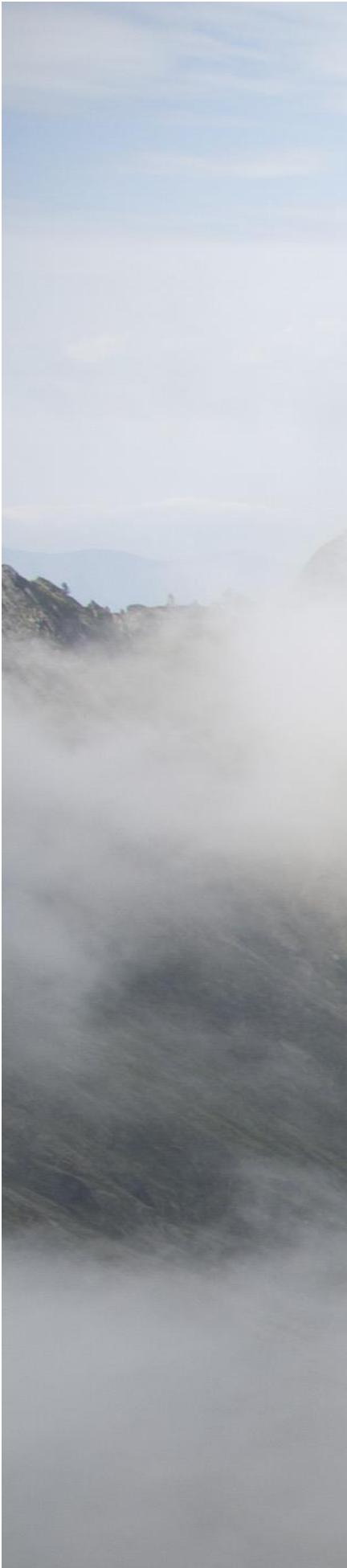
Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de +40% par rapport à 1990.

## Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)